

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

Version 1.25 Date de révision: 10.03.2025 Numéro de la FDS: R11573 Date de dernière parution: 12.03.2024
Date de la première version publiée: 06.06.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Dismozon plus
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : P0F2-15EY-8003-SR1Y

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation intérieur
Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, Utilisateur professionnel, Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : BODE Chemie GmbH
Melanchthonstraße 27
22525 Hamburg (Germany)
Tel.: +49 (0)40 / 54 00 60

IVF HARTMANN AG
Victor-von-Bruns-Strasse 28
8212 Neuhausen
Switzerland
Phone +41 (0) 52 674 31 11
Service responsable : sds@ivf.hartmann.info

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) 24 h-Phone 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Peroxydes organiques, Type E H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

Mentions de danger	:	H242 H314	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	:	Prévention: P210 P280 Intervention: P303 + P361 + P353 P305 + P351 + P338 P310 Stockage: P411 P402 Élimination: P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/ 77°F. Stocker dans un endroit sec. Éliminer le contenu / le récipient partiellement et entièrement vide comme déchet spécial.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index No REACH	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté	84665-66-7 279-013-0 01-2120771811-53	Org. Perox. E; H242 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,76 mg/l	>= 90 - <= 100
Tridecanol, branched, ethoxylated	69011-36-5 500-241-6 POLYMER	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 2.000 mg/kg	>= 1 - < 2,5
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides	308062-28-4 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.064 mg/kg	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dismozon plus

Risques : Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires : Conserver dans le conteneur d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

de stockage et les conteneurs

Température de stockage recommandée : < 25 °C

Humidité : Conserver dans un endroit sec et frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: OSHA: Occupational Safety and Health Administration. Deutsche Forschungsgemeinschaft. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..				
		VLE	2 ppm 2,8 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: OSHA: Occupational Safety and Health Administration. Deutsche Forschungsgemeinschaft. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	294 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2080 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation		87 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau		1250 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion		25 mg/kg
Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,12 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,08 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,62 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,62 mg/kg
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,2 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	11 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

			systemiques	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,53 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	5,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,44 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5)	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
	Eau douce	0,074 mg/l
	Sol	0,1 mg/kg
Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7)	Eau douce	0,11 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	9,3 mg/l
	Sol	0,119 mg/kg
Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4)	Eau douce	0,034 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	24 mg/l
	Sol	1,02 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,1 mm

Indice de protection : Classe 6

Protection de la peau et du corps

: Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Dismozon plus

Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Inflammabilité	:	Entretient la combustion
Point d'éclair	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Masse volumique apparente	:	500 g/l

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Produits de décomposition dangereux : peroxyde d'hydrogène (CAS: 7722-84-1)
Ce produit peut libérer:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Dismozon plus

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,76 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.064 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

- Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4):

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

- Résultat : Corrosif

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4):

- Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Dismozon plus

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Dismozon plus

12.1 Toxicité

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 56 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 26 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Bactérie): 280 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Dismozon plus

Composants:

Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté (CAS: 84665-66-7):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99,9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Tridecanol, branched, ethoxylated (CAS: 69011-36-5):

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides (CAS: 308062-28-4):

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

Dismozon plus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 3108
ADR	:	UN 3108
RID	:	UN 3108
IMDG	:	UN 3108
IATA	:	UN 3108

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté)
ADR	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté)
RID	:	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (Monoperoxyphthalate de magnésium hexahydraté)
IMDG	:	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (Magnesium monoperoxyphthalate hexahydrate)
IATA	:	Organic peroxide type E, solid (Magnesium monoperoxyphthalate hexahydrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 5.2	
ADR	: 5.2	
RID	: 5.2	
IMDG	: 5.2	
IATA	: 5.2	HEAT

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2
Quantité limitée (LQ)	: 500,00 G
ADR	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Étiquettes	: 5.2
Quantité limitée (LQ)	: 500,00 G
Code de restriction en tunnels	: (D)
RID	
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Code de classification	: P1
Numéro d'identification du danger	: 539
Étiquettes	: 5.2
Quantité limitée (LQ)	: 500,00 G
IMDG	
Groupe d'emballage	: Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

Étiquettes : 5.2
Quantité limitée (LQ) : 500,00 G
EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 570
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocidal product : Numéro d'inventaire: CHZN3031

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Dismozon plus

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)	:	20.000 kg
Composés organiques volatils	:	La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) pas de taxes des COV
Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	:	moins de 5 %: Agents de surface non ioniques

Autres réglementations:

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisses (OChim 813.11).

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Precautionary statements for ready-to-use solutions

The following precautionary statements are valid for the ready-to-use solutions indicated.

Ready-to-use solution Dismozon plus (<=0,8%)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Caoutchouc nitrile Matériel	:	Gants de protection conformes à EN 374.
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,1 mm
Indice de protection	:	Classe 6

Dismozon plus

Ready-to-use solution Dismozon plus (1,2% - 3,2%)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,1 mm

Indice de protection : Classe 6

Ready-to-use solution Dismozon plus (3,6%)

Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Caoutchouc nitrile Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : 0,1 mm

Indice de protection : Classe 6

Texte complet pour phrase H

- H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Org. Perox. : Peroxydes organiques
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 2020/878

Dismozon plus

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Org. Perox. E	H242
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

13. Considérations relatives à l'élimination

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR